

DE_2026_050

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU LOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE GIGNAC

Séance du mardi 22 septembre 2026 à 20 heures 30

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 15/09/2026

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.

Présents : Solange OURCIVAL, Marylise GAUCHET, Benoît CHASTANET, Morgane PODYMA, Maryse SIGNOL, Joël FOUILLADE, Eric PICARD, Jean-Yves GOILLON, Didier FAUREL, Clémentine LEFEBVRE-LAVERGNE, Chloé BOURRÉE, Fanny BARIS, Marine GENDRE, Benoît LABROUE

Représentés :

Excusés :

Absents : François MOINET

Objet : Budget principal - Décision modificative n°2/2026

- En investissement : sur les programmes n° 92 (achat matériel), n°119 (gros travaux divers), n°171 (aménagements de sécurité 2026) et sur les opérations financières (capitaux d'emprunt) ;
- En fonctionnement : sur les charges financières (intérêts d'emprunt) et sur les subventions aux associations (subvention exceptionnelle à Lo Patrimoni pour les 10 ans du Moulin) ;

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	563,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit	0,00	200,00
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0,00	-16 876,00
023	Virement à la section	0,00	16 113,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
1641 - 0	Emprunts en euros	0,00	1 113,00
1345 - 171	Amendes radars automatiques et de	16 987,77	0,00
2183 - 92	Matériel informatique	0,00	4 000,00
2131 - 119	Bâtiments publics	0,00	11 000,00
2152 - 171	Installations de voirie	0,00	16 987,77
021 - 0	Virement de la section de	16 113,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		33 100,77	33 100,77
TOTAL		33 100,77	33 100,77

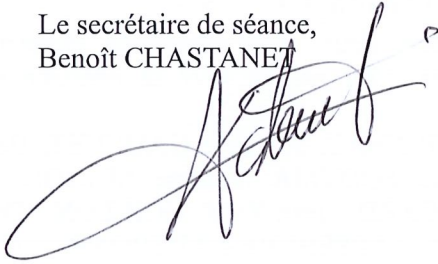
Madame le Maire, invite Le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme ; Gignac le 23/09/2026

Le secrétaire de séance,
Benoît CHASTANET



Le Maire,
Solange OURCIVAL



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).